

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

PRÉAMBULE – SOCIÉTÉ

EVENTEED, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé au 1 Avenue du Champ de Mars, 45100 Orléans, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 899 854 558, SIRET : 89985455800017.

Le devis transmis au **Client** précise les conditions spécifiques de la mise à disposition du **Service et des Biens**, tel que défini ci-après, et de la réalisation des prestations complémentaires. La signature du devis vaut pour acceptation des présentes Conditions générales et est préalable à la mise à disposition du **Service et des Biens** ainsi qu'à son utilisation et constitue le contrat intervenu entre les **Parties**.

Les présentes **CGVU** sont accessibles sur le site internet www.EVENTEED.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les présentes **CGVU** constituent l'intégralité de l'accord entre les **Parties**. Il annule et remplace toute autre communication écrite ou verbale antérieure relative au présent contrat.

EVENTEED commercialise une solution dite « Cashless » auprès du **Client**, ci-après « le **Service** ». Cette solution n'est constitutive ni d'un service de paiement, ni d'un service d'émission ou de distribution de monnaie électronique.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

- **Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU)** ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **EVENTEED** met à la disposition de son **Client** le **Service** et les **Biens** définis ci-dessous.
- **Le Service** correspond aux prestations, aussi bien logicielles que servicielles, nécessaires à la mise en place d'un système de paiement et de gestion de droits au profit de leurs propres **Clients**, ci-après « **l'Utilisateur Final** ».
- **Les biens** correspondent aux matériels physiques nécessaires à l'utilisation du **Service**. **Les biens** peuvent être acquis par le **Client** ou loués à **EVENTEED**.
- **L'Interface de Configuration** permet au **Client** de paramétrer le système.
- **L'Application Métier** est installée sur les **Terminaux**, utilisée par des **Opérateurs** et permet l'encaissement, la vente et la gestion des unités de consommation et des droits au sein de ce système

- Le **Support NFC** correspond au moyen de paiement et de gestion de droits mis à disposition de l'**Utilisateur Final** par le **Client**. Le **Support NFC** entre dans la catégorie des **Biens** dans ces présentes CGVU.
- **Les Partenaires** correspondent à toutes les solutions logicielles, servicielles ou matérielles intégrées et compatibles avec **les Biens et Services de EVENTEED**.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Article 2.1 – L'Interface de configuration

Ce système est configuré par le **Client** depuis une **Interface de Configuration** mise à sa disposition. Les équipes **EVENTEED** peuvent accompagner le **Client** à cette configuration mais le **Client** reste l'unique responsable de la bonne configuration du système.

Article 2.2 – Formation à l'utilisation

EVENTEED fournit au **Client** une base de connaissances complète qui lui permet d'être autonome dans sa formation. En cas de mention au devis, les équipes d'**EVENTEED** peuvent former le **Client** à l'utilisation du système selon les modalités définies dans le devis. Deux types de formations peuvent être dispensées :

- **EVENTEED** forme le **Client** à utiliser l'**Interface de Configuration**. Toute personne ayant accès à cette **Interface de Configuration** devra être formée par **EVENTEED** ou par un employé du **Client** habilité à dispenser cette formation.
- **EVENTEED** forme des responsables, désignés par le **Client**, à l'**Application Métier** permettant la bonne exploitation du système. Grâce à cette formation dispensée par **EVENTEED** et la documentation fournie, ces responsables sont en charge de la formation des autres **Opérateurs** amenés à utiliser cette **Application Métier**.

D'autres types de formation peuvent être dispensées par **EVENTEED** si le **Client** en exprime le besoin. Il est précisé que seules les formations présentes sur le devis pourront être dispensées par un formateur **EVENTEED**.

Article 2.3 – Utilisation des Supports NFC

Le système de paiement mis en place fonctionne grâce à des **Supports NFC**, qui constituent le moyen de paiement de l'**Utilisateur Final**, et des **Terminaux**, permettant de communiquer avec ces **Supports NFC**.

Sur les **Supports NFC** mis à la disposition des **Utilisateurs Finaux** sont stockées des identifiants et des données nécessaires au fonctionnement du **Service**.

L'**Utilisateur Final** peut accéder à des fonctionnalités en ligne en créant un compte sur le site internet via PC ou mobile, accessible à une adresse web unique et en enregistrant son **Support NFC** grâce aux caractères alphanumériques imprimés sur celui-ci ou en utilisant le numéro indiqué sur un ticket qu'il peut demander spécifiquement à un **Opérateur** :

- Suivi de son solde restant et de ses consommations
- Chargement de son **Support NFC** par carte bancaire (si l'option est activée et si les éléments nécessaires sont mis en place au préalable par le **Client**)
- Blocage de son **Support NFC** en cas de perte ou de vol
- Remboursement du solde restant des **Utilisateurs Finaux** (si l'option est activée et si les éléments nécessaires sont mis en place au préalable)
- Transfert de la propriété du **Support NFC** à un autre **Utilisateur Final**

La mise en place, le déploiement et le bon fonctionnement de ces fonctionnalités n'est possible qu'en présence d'un réseau internet stable.

Article 2.4 – Acquisition des Terminaux

Le **Client** a la possibilité d'acheter ses **Terminaux** auprès d'**EVENTEED**. Le conditionnement est effectué par une société **Partenaire d'EVENTEED** spécialisée dans le stockage et la logistique. Le paramétrage et l'installation des **Terminaux** sont à effectuer par **EVENTEED** sur la base des informations fournies de bonne foi par le **Client**, sauf mention contraire spécifiée au **Devis**.

A la livraison, le **Client** signe un bon de livraison et si nécessaire mentionnant expressément ses réserves relatives à l'acceptation du bon de livraison. A défaut de mention de quelque réserve sur le bon de livraison, le matériel est réputé avoir été réceptionné en parfait état de fonctionnement.

Les **Terminaux** ayant des caractéristiques techniques spécifiques au bon fonctionnement du **Service**, seuls les **Terminaux** vendus, loués ou mis à disposition par **EVENTEED** font foi.

Article 2.5 – Politiques appliquées aux Utilisateurs Finaux

Le **Client** a la possibilité de facturer, à un prix libre, le **Support NFC** à son **Utilisateur Final**. Il peut également décider de le mettre à disposition à titre gracieux. Ce choix est laissé à l'entière discrétion du **Client**.

EVENTEED met à disposition du **Client** la possibilité technique de mettre en place le remboursement aux **Utilisateurs Finaux** des soldes restants sur leurs **Supports NFC**. Ces remboursements peuvent être effectués sur le lieu de l'exploitation ou en ligne, sur le site internet via PC ou mobile, accessible à une adresse web unique.

Article 2.6 – Certification NF525 du logiciel de caisse

EVENTEED propose dans son offre, pour les **Clients** assujettis à la réglementation précisée à l'Article 88 de la LOI n° 2015-1785 du 29 décembre 2015, un logiciel de caisse auto-certifié NF 525 par **EVENTEED**. **EVENTEED** remet au **Client** une attestation de certification, qui devra être, conformément aux réglementations en vigueur, présentée aux autorités compétentes en cas de contrôle.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DU Client

Conformément à l'article 1104 du Code Civil, le **Client** s'engage à collaborer loyalement, activement et de bonne foi avec **EVENTEED** et en particulier à lui fournir ou lui faciliter la consultation de tous les éléments ou documents qui lui seront nécessaires pour l'exécution du **Service** et la fourniture des **Biens** au titre du présent contrat.

Article 3.1 – Adéquation du besoin

Le **Client** s'engage à collaborer avec **EVENTEED** et à lui transmettre l'ensemble des informations requises par **EVENTEED** dans le cadre de l'exécution des présentes.

Il s'engage notamment à lui faire parvenir dans des délais utiles et préalablement à la signature du devis l'ensemble des informations relatives à l'utilisation du **Service** (dates, horaires, plan d'implantation du ou des lieux, nombre **d'Utilisateurs Finaux** attendus et tout autre élément utile).

A ce titre, le **Client** est responsable de l'exactitude des informations nécessaires à la mise en place du **Service** et à leur communication en temps voulu à **EVENTEED**.

Si le **Client** a commis une erreur dans l'évaluation de ses besoins, par exemple dans l'évaluation du nombre **d'Utilisateurs Finaux**, et/ou en cas d'inexactitude des informations transmises, entraînant l'inadaptation de l'exploitation à ses besoins, **EVENTEED** ne saura pas être tenu responsable de l'éventuel préjudice causé au **Client**.

Article 3.2 – Interface de Configuration

Le **Client** est autonome et responsable de l'ensemble des informations renseignées sur **l'Interface de Configuration** et du respect du planning pour la mise en place en temps et en heure de la solution, notamment et sans que cette liste ne soit considérée comme exhaustive :

- La dénomination des articles et prestations vendus
- Leurs prix de vente et leur taux de TVA en vigueur
- Les modes de paiement acceptés

- Le type d'unité de consommation et notamment les crédits gratuits
- Les informations légales des tickets et les droits accordés à ses vendeurs

EVENTEED ne pourra être tenu responsable du type d'articles vendus depuis son système et ne demandera au **Client** aucun document ou licence lui permettant de justifier qu'il est dans son bon droit (vente de boissons alcoolisées par exemple).

Pour les encaissements carte bancaire en ligne, la configuration est effectuée par **EVENTEED** sur la base des informations fournies de bonne foi par le **Client**.

Article 3.3 – Modalités d'utilisation des Supports NFC

Les **Supports NFC** sont la propriété pleine et entière du **Client** si et seulement si l'entièreté des factures dues ont été perçues par **EVENTEED**. **L'Opérateur** devra, lors de la remise à **l'Utilisateur Final du Support NFC**, s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci. **L'Utilisateur Final** devra utiliser le **Support NFC** conformément aux instructions qui leur auront été données de manière à ne pas le détériorer.

L'Utilisateur Final devra assurer la garde et la conservation du **Support NFC**. En cas de perte du **Support NFC** par **l'Utilisateur Final**, **EVENTEED** ne saurait être tenu de rembourser **l'Utilisateur Final** ou le **Client**, en contrepartie de ladite perte. Le **Client** est libre de facturer un forfait de remplacement à **l'Utilisateur Final**. Cette possibilité est laissée à la libre discrétion du **Client**.

Si le **Support NFC** est utilisé par d'autres services édités par des sociétés tierces (prestation d'accès par exemple), **EVENTEED** ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement issu d'une mauvaise utilisation de la part d'une société tiers.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de **EVENTEED** constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues entre le **Client** et **l'Utilisateur Final**.

Article 3.4 – Modalités d'utilisation de l'Application Métier et des Terminaux

Le **Client** s'engage à suivre les directives de la société **EVENTEED** quant à l'utilisation de **l'Application Métier** et du **Terminal**. **EVENTEED** a informé le **Client** des fonctionnalités et du mode d'emploi de **l'Application Métier**.

Le **Client** s'engage à ne confier les **Terminaux** qu'à des personnes qualifiées, qui ont suivi la formation dispensée par le **Client** et/ou **EVENTEED** et qui sont en possession de leur moyens physiques et intellectuels nécessaires à l'utilisation de **l'Application Métier** et des **Terminaux**.

Le **Client** s'engage à mettre à disposition **d'EVENTEED** un réseau internet sans-fil sécurisé couvrant toutes les zones où seront déployés les **Terminaux**. L'accès à un réseau internet sans-fil est obligatoire pour l'utilisation du **Service**. La responsabilité **d'EVENTEED** ne peut être engagée en cas d'indisponibilité d'un réseau internet sans-fil engendrant une impossibilité

d'utiliser le **Service**. Cependant, des Conditions Particulières de Vente peuvent venir préciser la mise à disposition d'un réseau internet sans-fil.

Le **Client** est responsable du réseau électrique qui doit être sécurisé et conforme à la réglementation en vigueur et de la fourniture continue du volume d'électricité nécessaire au bon fonctionnement du **Service**, ainsi que du matériel nécessaire à la bonne alimentation des **Terminaux** (multiprises, rallonges, chargeurs...).

Le **Client** est responsable du fonctionnement, de la qualité, de la stabilité et de la sécurité de ses infrastructures réseaux internet et télécom, filaires ou sans-fils nécessaires à certaines fonctionnalités du **Service**.

Le **Client** est responsable de tout dommage causé aux **Terminaux** qui résulte d'un usage autre que celui auquel il est destiné ou dans des conditions autres de celles prévues ou pour utilisation non conforme de celui-ci ou d'une déficience des réseaux électriques. A ce titre, il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans la zone d'installation des **Terminaux** et à ses abords en tenant notamment compte des déplacements du public.

Dans le cas où les **Terminaux** ne sont pas achetés par le **Client** (donc mis à disposition ou loués par **EVENTEED**), tout dommage physique et/ou logiciel entrainera la facturation d'un forfait de 300 € pour le remplacement dudit **Terminal** endommagé par le **Client et/ou les Opérateurs**.

Le **Client** accède aux logiciels de **EVENTEED** conformément aux dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 réunies sous l'article 323-1 du code pénal qui interdit le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données.

Article 3.5 – Remboursement des soldes restants

EVENTEED conseille au **Client** de mettre en place le remboursement des soldes restants sur les **Supports NFC**. Le **Client** est l'unique responsable de la mise en place ou non de ces remboursements, de la durée des remboursements, des frais appliqués à l'**Utilisateur Final** et de la durée de validité des unités de consommation. Toute réclamation, question ou litige liés au remboursement sera traité par le **Client**. Ces traitements peuvent être confiés à **EVENTEED** si et seulement s'ils sont stipulés sur le devis.

Article 3.6 – Communication aux Utilisateurs Finaux

Le **Client** est l'unique responsable de la communication auprès des **Utilisateurs Finaux**. Le **Client** est donc responsable du parcours **Client** qu'il souhaite mettre en place et de la signalétique permettant d'informer l'**Utilisateur Final** sur le fonctionnement du **Service**. Le **Client** est également responsable de la communication à ses **Utilisateurs Finaux**, de ses propres conditions d'utilisation, concernant aussi bien le **Service** que d'autres éléments particuliers.

Sur l'ensemble de ces points, le **Client** ne pourra en aucun cas se retourner contre **EVENTEED** pour un quelconque manquement. Toute demande par un **Utilisateur Final** relative à ces sujets sera par ailleurs traitée par le **Client** et non par **EVENTEED**. Ces traitements peuvent être confiés à **EVENTEED** si et seulement s'ils sont stipulés sur le devis.

Article 3.7 – Assurance de responsabilité civile

Le **Client** atteste de bonne foi bénéficier d'une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages causés à **EVENTEED** ou à un tiers par son fait, souscrite au plus tard le premier jour d'activité et valable pendant toute la durée du contrat.

Article 3.8 – Gestion du Service Après-Vente auprès des Utilisateurs Finaux

Sauf mention contraire précisée au devis, la gestion du Service Après-Vente concernant les demandes des **Utilisateurs Finaux** est à la charge du **Client**. Cette gestion concerne, sans que cette liste ne soit considérée comme exhaustive, les demandes liées au remboursement des soldes restants, aux réclamations suite à la perte ou au vol d'un **Support NFC** et aux demandes d'informations concernant l'utilisation de ce mode de paiement.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES D'EVENTEED

Article 4.1 – Obligation de conseil

Le **Client** atteste avoir transmis à **EVENTEED** tous les éléments utiles permettant à **EVENTEED** d'assurer ses obligations de conseil concernant, notamment, le bon dimensionnement du projet concernant :

- Le nombre de **Terminaux** mis en place
- Le nombre de **Supports NFC** commandés
- Le nombre de jours de formation dispensés
- Le nombre de jours d'installation
- Le nombre de points de vente et de chargement
- L'état des infrastructures réseau, internet et télécom
- Le plan d'implantation sur le site

La signature du devis par le **Client** emporte parfaite information et acceptation par ce dernier des éléments du projet mentionnés précédemment.

Article 4.2 – Maintenance du Service

Dans le cadre du Service, **EVENTEED** assurera une maintenance exclusivement corrective sur les prestations logicielles mises à disposition du **Client** dans le cadre du présent contrat.

Dans le cas où la correction d'un élément serait nécessaire, **EVENTEED** fera ses meilleurs efforts, suivant réception d'une notification du **Client**, à apporter une solution de correction ou de contournement dans un délai raisonnable. **EVENTEED** se réserve la faculté d'effectuer ces corrections par la mise à disposition d'une mise à jour ou d'une nouvelle version, que le **Client** s'engage à installer en lieu et place de celle en exploitation dans les 15 jours suivant sa mise à disposition.

A défaut, **EVENTEED** ne sera tenue à aucune obligation à l'égard du **Client** au titre d'éventuelles perturbations constatées sur toute version antérieure à la plus récente mise à disposition.

Article 4.3 – Maintenance des Terminaux

Pendant toute la durée du contrat, le **Client** doit informer **EVENTEED** des éventuelles pannes affectant les **Terminaux**. Aucune intervention ou réparation ne peut être entreprise par le **Client** au-delà de celles pour lesquelles il a été formé lors de la formation délivrée par **EVENTEED**. **EVENTEED** est tenue d'une obligation de moyen dans la réalisation de la maintenance des **Terminaux** et s'engage à réparer ou remplacer les **Terminaux** dans les meilleurs délais à compter de la demande du **Client**. Cette obligation est effective, durant la période de garantie mentionnée dans le devis et en cas du respect strict par le **Client** des modalités d'utilisation des **Terminaux** détaillées dans l'article 3.4.

Dans le cas du non-respect des modalités d'utilisation des **Terminaux** détaillées dans l'article 3.4, les opérations de maintenance de **Terminaux** feront l'objet d'un devis à la demande du **Client**.

Dans le cas où le **Client** prendrait l'initiative d'acquérir par ses propres moyens les **Terminaux** et d'y installer **l'Application métier**, **EVENTEED** ne saura être tenu responsable d'une potentielle non-compatibilité, de potentiels dysfonctionnements, de fraudes ou tentatives de fraudes.

Article 4.4 – Décharge de responsabilité

EVENTEED ne saurait être retenu comme co-exploitant de l'exploitation du **Client** car il n'agit qu'en tant que prestataire technique. En cas de litige relatif à l'exécution de ses prestations par **EVENTEED**, la responsabilité de cette dernière ne peut être retenue que pour le préjudice directement lié à l'exécution des présentes à l'exclusion de tout dommage indirect causé notamment à un tiers au contrat.

Par principe, les pertes d'exploitation du **Client** découlant de l'installation, directes et/ou indirectes sont exclues de la responsabilité de **EVENTEED**.

En tout état de cause, **EVENTEED** ne saurait être tenue d'indemniser le **Client** au-delà du montant constitué des sommes que **EVENTEED** aura effectivement perçues de la part du **Client** pour la ou les prestations au sujet desquelles l'inexécution de la part de **EVENTEED** aura été constatée par une décision de justice, à l'exclusion des montants versés au titre de la vente des **Terminaux** et des **Supports NFC** nécessaire à la réalisation de ces prestations.

ARTICLE 5 – ENCAISSEMENT DES FLUX PAR CARTE BANCAIRE

Le **Client** a la possibilité, sous certaines conditions à l'appréciation de **EVENTEED**, de faire encaisser par **EVENTEED** les flux carte bancaire pour le compte du **Client**. Dans ce cas, **EVENTEED** s'engage à reverser les fonds au **Client** dans un délai maximum de 30 jours.

Le **Client** s'engage à vendre, par le biais de ce système privatif des biens et services compris dans les catégories suivantes :

- Restauration et biens alimentaires
- Boissons sans alcool
- Boissons alcoolisées
- Habillements et textiles
- Souvenirs, produits et services dérivés

Les fonds sont récoltés sur un compte séquestre, ouvert par **EVENTEED** auprès d'un partenaire expressément autorisé par les régulateurs européens. Le **Client** affirme avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales du Partenaire de paiement.

Ce compte de séquestre est ouvert pour le compte du **Client**. Ce compte est un compte distinct des comptes utilisés par **EVENTEED** dans le cadre de son activité courante étant entendu que **EVENTEED** ne pourra d'aucune manière disposer de ces fonds pour son propre compte

Les commissions facturées au **Client** dans le cadre de ce **Service**, seront déduites au moment du versement des fonds (1,80 % + 0,25 € TTC de chaque rechargement en ligne).

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITE

Sont considérées comme **Informations Confidentielles**, toutes les informations, de quelque nature que ce soit, qui ne sont pas tombées dans le domaine public, dont la partie qui les reçoit sait ou a des raisons de penser qu'il s'agit d'informations confidentielles ou de secrets commerciaux appartenant à l'autre partie, ou encore toutes les informations que l'une des **Parties** est tenue de conserver confidentielles (par exemple en vertu d'obligations contractuelles ou autres envers un tiers).

Toutes les **Informations Confidentielles** divulguées en vertu du présent contrat demeureront la propriété exclusive de la **Partie divulgatrice**.

La **Partie destinataire** ne devra pas divulguer les **Informations Confidentielles** de la **Partie divulgatrice** et devra faire preuve du même degré de soin, de discrétion et de diligence pour protéger les **Informations Confidentielles** de la **Partie divulgatrice** que celui dont elle fait preuve pour protéger ses propres **Informations Confidentielles**. La **Partie destinataire** limitera l'accès aux **Informations Confidentielles** à ceux de ses employés qui ont besoin de les connaître, et donnera instruction à ses employés de tenir ces informations confidentielles.

Il est cependant entendu que **EVENTEED** pourra divulguer les **Informations Confidentielles** du **Client** aux personnes suivantes qui ont besoin de les connaître : (i) ses sous-traitants, étant entendu que **EVENTEED** demeurera responsable de toute divulgation non autorisée des **Informations Confidentielles** du **Client** par ses sous-traitants, (ii) ses employés. En outre, **EVENTEED** mettra en place et appliquera des mesures de sécurité requises par la réglementation et celles convenues par avance avec le **Client** pour empêcher tout accès non autorisé aux fichiers contenant des données du **Client**.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, la **Partie destinataire** pourra divulguer des **Informations Confidentielles** (i) dans la mesure nécessaire pour se conformer à toute loi, tout décret, toute réglementation ou toute décision qui lui est applicable, (ii) dans les conditions appropriées pour répondre à toute assignation, citation ou en relation avec toute action judiciaire, et (iii) dans la mesure nécessaire pour faire valoir ses droits en vertu du présent contrat.

A la demande de la **Partie divulgatrice**, la **Partie destinataire** restituera ou détruira toutes les **Informations Confidentielles** de la **partie divulgatrice** qui se trouvent en sa possession, à l'exclusion des **Informations Confidentielles** dont la loi exige la conservation ou de celles qui seraient considérées comme nécessaires, en cas de réclamation, pour la défense de ses droits. Les dispositions du présent article survivront à la résiliation du présent contrat pendant une durée de trois (3) ans.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

EVENTEED est propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur le développement des logiciels qu'elle met au service des **Clients**.

Les applications, les marques, les dessins et les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, la structure des bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design et tout autre contenu mis à disposition du **Client** par **EVENTEED**, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de **EVENTEED** et sont protégés par les dispositions du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets et de tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de **EVENTEED**, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Le **Client** s'engage expressément à ce que l'utilisation de l'Installation et des logiciels mis en œuvre ne porte en aucun cas atteinte aux droits de **EVENTEED** mais également à ceux de tiers.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

En vertu des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, chaque Partie est tenue de respecter toutes les obligations s'imposant en matière de protection des données à caractère personnel comprenant, sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen (« RGPD »), ainsi que toute loi nationale applicable à la collecte de données personnelles.

Au titre des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les **Parties** reconnaissent agir comme responsables conjoints de traitement au titre des opérations de traitement de données à caractère personnel nécessaires à la fourniture des Services, conformément à l'article 26 du RGPD.

Les **Parties** conviennent d'être solidairement responsables des dommages subis par les personnes concernées résultant d'une violation de toute loi nationale applicable à la collecte de données personnelles. En cas d'une telle violation, la personne concernée peut poursuivre en justice l'une ou l'autre des **Parties**. Les **Parties** conviennent que si l'une d'entre elles est tenue responsable d'une violation commise par l'autre Partie, la seconde Partie dédommagera, dans la mesure où elle est responsable, la première partie de tout coût, charge, dommage, dépense ou perte encourue par la première Partie. De façon générale, les **Parties** devront prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données à caractère personnel et les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, détérioration, diffusion ou accès non autorisés, notamment pendant le processus de transmission de données sur un réseau, et contre tout traitement illégal. Les **Parties** s'engagent à notamment à cet égard à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Chaque **Partie** devra par ailleurs répondre, dans des délais raisonnables et dans la mesure du possible, aux demandes de renseignements de l'autorité de contrôle relatives au traitement des données pertinentes à caractère personnel et à toute demande de la personne concernée quant au traitement de ses données à caractère personnel.

Si une **Partie** souhaite utiliser les données personnelles collectées au titre des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation pour des finalités étrangères à celles communiquées lors de la collecte initiale des données auprès des personnes concernées, il devra le faire en conformité avec la réglementation applicable, pouvant le cas échéant impliquer la communication d'informations additionnelles ou le recueil d'un consentement

spécifique. La responsabilité de ces formalités additionnelles incombera exclusivement à la **Partie** souhaitant utiliser les données personnelles pour des finalités de collecte étrangères à l'objet des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

Conformément à l'article 26 du RGPD, la présente clause sera mise à disposition des personnes concernées, si elles en font la demande.

ARTICLE 9 – DURÉE, PRIX, ENGAGEMENT ET LIVRAISON

Article 9.1 – Durée de l'engagement

Le contrat prend la forme d'un abonnement aux **Services** de **EVENTEED** pour une période minimale d'engagement de 3 ans. Au terme de cette première période d'engagement, le présent contrat est tacitement reconduit chaque année pour un an, sauf avis contraire du **Client**.

Cette demande de non-reconduction peut être faite par un email, au moins six mois avant la fin de la période d'engagement à l'adresse mail suivante : contact@EVENTEED.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception, directement au siège social d'**EVENTEED**

En tout état de cause, le **Client** bénéficie de l'accès à l'**interface d'administration** du **Service** pendant une période de 3 ans à compter de la fin de l'utilisation du **Service**.

Pour le premier événement où **Eventeed** et le **Client** collaborent ensemble, le **Client** a la possibilité de dénoncer le contrat et donc l'engagement dans les 14 jours à compter du lendemain du dernier jour de l'évènement. Sinon, le contrat prend la forme sus-précisée. Cette dénonciation pour la première collaboration doit se faire par voie écrite, nonobstant le moyen (communication électronique, courrier...)

Article 9.2 – Résiliation

En cas d'inexécution de l'une de ses obligations par l'une ou l'autre des **Parties**, l'autre **Partie** est en droit de résilier le contrat sans préjudice de la demande en réparation des dommages et intérêts qui pourraient en résulter, après mise en demeure demeurée infructueuse dans un délai de 15 jours à compter de sa présentation.

A ce titre, sera retenu comme justifiant la résiliation du contrat par **EVENTEED**, notamment :

1. Toute utilisation non conforme à la destination normale du **Service** ;
2. Toute utilisation détournée du **Service** mis à la disposition du **Client**, notamment à des fins illégales ;
3. Toute utilisation détournée et/ou illégale des données personnelles des **Utilisateurs Finaux** ;
4. Le non-paiement d'une seule échéance à la date due

En cas de résiliation due à une inexécution du **Client**, l'intégralité du solde des montants prévus au contrat sera due par le **Client**.

Article 9.3 – Cession

Les droits et obligations liés aux présentes **CGVU** ne peuvent être cédés ou transférés à un tiers sans l'accord préalable écrit de l'autre **Partie**. Une telle approbation ne peut être refusée sans motif. L'approbation du **Client** n'est pas nécessaire si la cession se fait dans le cadre d'une fusion, d'une scission, du transfert de ses opérations ou de toute autre réorganisation de **EVENTEED**.

Article 9.4 – Prix et modalités de paiement

Le prix de la mise à disposition du **Service**, et des éléments nécessaires à son fonctionnement est fixé au devis joint. Les modalités et les délais de paiement sont définis dans le devis.

Toute facture est due à la date d'échéance mentionnée sur celle-ci, sauf accord contraire décidé communément entre le **Client** et **EVENTEED**.

Ces montants sont payables dans leur intégralité et exprimés hors taxes. Ce sont donc des prix nets n'incluant pas les prélèvements présents ou futurs, notamment les retenues d'impôt, déductions, honoraires ou autres taxes. Le **Client** doit supporter et payer tous les impôts et taxes sur la base ou découlant du contrat (y compris la TVA, droits de douane ou des retenues d'impôt). Si le **Client** est juridiquement tenu de procéder à certaines déductions ou retenues à la source sur les montants dus à **EVENTEED**, il doit alors verser au prestataire les montants additionnels afin que les montants nets reçus par **EVENTEED** correspondent à ceux que **EVENTEED** aurait reçus en l'absence d'obligation d'effectuer ces déductions.

Toute facture impayée à son échéance entraîne l'application de pénalités de retard calculée par application du taux d'intérêt légal de la Banque centrale européenne en vigueur augmenté de 12 points sur le montant de ladite facture, à compter du premier jour de retard. Une indemnité de 40 € sera due pour frais de recouvrement pour chaque facture impayée.

Article 9.5 – Modalités de livraison des Biens

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au **Client**, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux **d'EVENTEED** ou dans tous autres locaux désignés.

La vérification des marchandises par le **Client** doit être effectuée au moment de la livraison. En cas d'avarie ou de manquant, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-

conformité du produit livré, le **Client** émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de trois jours, suivant la date de livraison par écrit auprès d'**EVENTEED** ou du transporteur. Il appartiendra au **Client** de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

Les délais de livraison sont indiqués en fonction des disponibilités d'approvisionnement et des capacités de production.

Sauf cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grève totale ou partielle, pandémie...), en cas de retard de livraison d'une durée supérieure à quatre mois après la date indicative de livraison, le **Client** aura l'option d'annuler sa commande, sans pouvoir prétendre à quelque indemnité que ce soit.

ARTICLE 10 – MENTIONS DIVERSES

Article 10.1 – Mentions commerciales

Le **Client** autorise d'ores et déjà **EVENTEED** à faire mention du nom, image et/ou logo du **Client** sur tous supports aux fins de référence commerciale. Toute communication de la part de l'une des **Parties** au sujet de l'autre **Partie**, en tant que Société et sur des sujets autres que ceux liés au **Service**, devra faire l'objet de la validation préalable de l'autre Partie. Cet accord fixera également ces modalités de communication. Le **Client** abandonne tout droit à rémunérations, contreparties ou compensations à l'égard de l'utilisation de son image, nom et/ou logo.

Dans la communication que le **Client** a avec ses **Utilisateurs Finaux**, le **Client** est uniquement autorisé à utiliser la marque **EVENTEED** ou utiliser sa propre marque.

Article 10.2 – Non sollicitations du personnel

Les **Parties** s'interdisent, directement ou indirectement, tout débauchage ou tentative de débauchage des salariés de l'autre **Partie** sans le consentement des deux **Parties**.

Cette renonciation est valable pendant toute la durée du contrat et également pendant les douze (12) mois qui suivront son expiration, ou sa résiliation, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 11.1 – Généralités

Les intitulés des articles du présent contrat ne sont destinés qu'à faciliter la lecture et ne sauraient avoir d'effet sur l'interprétation du contrat.

Aucune disposition du contrat ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'une des **Parties** sans un acte préalable écrit et signé par les représentants autorisés des deux

Parties sous la forme d'un avenant, portant expressément sur la décision d'écarter l'application d'une clause, de la compléter ou de la modifier.

Le **Client** déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un **Bien** ou à un **Service**, et les accepter sans restriction ni réserve.

Le **Client** reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le **Client** déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Les **Biens** vendues restent la propriété pleine et entière **d'EVENTEED** jusqu'au complet règlement de leur prix. Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés au **Client** ou au transporteur, dès la remise physique des produits.

Article 11.2 – Intégralité du contrat

Ces Conditions générales et le devis qui les accompagne constituent l'intégralité du contrat convenu entre le **Client** et **EVENTEED** et remplacent tout accord antérieur, écrit ou oral, se rapportant à l'objet des présentes.

Tous les termes et conditions supplémentaires ou différents relatifs à l'objet des présentes et figurant dans toute communication écrite ou orale adressée à **EVENTEED** lui seront inopposables.

Article 11.3 – Divisibilité

Si, pour quelque raison et dans quelque mesure que ce soit, une stipulation des présentes devait être jugée nulle ou inopposable, cette nullité ou inopposabilité ne pourra affecter la validité et l'opposabilité des autres clauses desdites Conditions générales et la stipulation concernée sera appliquée dans la mesure permise par la loi.

Article 11.4 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L121-16-1 du Code de la Consommation, le **Client** dispose d'un droit de rétractation, sauf mentions contraires expressément acceptées par le **Client** et dans le respect des lois applicables.

Article 11.5 – Force majeure

Les **Parties** ne pourront être tenues responsables d'un manquement à l'une quelconque de leurs obligations au titre du contrat qui résulterait de la survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence.

Dans la mesure où de telles circonstances se poursuivraient pendant une durée supérieure à un (1) mois, les **Parties** conviennent d'engager des discussions en vue de modifier les termes de leurs engagements respectifs. Si aucun accord n'était possible, ces engagements pourront alors être dénoncés par la Partie dont les obligations ne sont pas affectées par l'événement de force majeure, sans dommages et intérêts, sur simple notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve soit du remboursement, par **EVENTEED**, prorata temporis des sommes déjà perçues par ce dernier au titre du contrat et correspondant à la partie des services non réalisés par **EVENTEED**, soit au paiement par le **Client** prorata temporis des sommes dues à **EVENTEED** pour la partie des prestations réalisés par **EVENTEED** ou des commissions lui étant dues et non encore payées par le **Client**.

Article 11.6 – Obligations générales de sécurité financière

Les **Parties** s'engagent à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires actuelles ou futures qui leur sont applicables ou applicables dans le cadre du Service couvertes par le présent contrat et notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux, le terrorisme et la corruption.

Le **Client** devra à ce titre garantir et tenir indemne **EVENTEED** de toute condamnation ou préjudice, y compris d'image, qu'il supporterait en raison du manquement du **Client** de respecter les lois et réglementations qui lui sont applicables et relatives à la prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme ou de la corruption. Une adresse électronique dédiée est à la disposition du **Client** afin de signaler tout fait qui lui paraîtrait suspect : fraud@eventeed.fr

Une fois le signalement reçu, **EVENTEED** le transmettra dans les (3) trois jours au Prestataire de Paiements, partenaire d'**EVENTEED**.

Article 11.7 – Loi applicable

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce nonobstant les lieux d'exécution des obligations issues de ces Conditions générales.

Article 11.8 – Prescription

Toutes les actions judiciaires entre les parties sont prescrites, sauf dispositions contraires d'ordre public, si elles n'ont été introduites dans un délai de (2) deux ans.

Article 11.9 – Règlement des litiges

En cas de litige et à défaut de solution amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Orléans, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.